VILLE DE
NYON
CONSEIL COMMUNAL

# PROCÈS-VERBAL

## Séance du 9 novembre 2020

SEANCE CONSEIL COMMUNAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Présidence : Mme Chiara MONTECCHIO

## *1. Appel : 81 Conseillères et Conseillers sont présents*

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALESSANDRO Giovanni, BAJULAZ Romain, BUCHS Patrick, BÜRKI Véronique, FAVRE Suzanne, GULIZIA Joseph, HAINARD Jean-Michel, HERITIER Fabien, MAGNI Eleonora, OLSEN Véronique, PELLETIER Simon, PIEREN Taïna, ROCHAT Blaise, ROCHAT Vadim, SAUGY David, VUAGNIAUX Christine

Absents : DONNET Jonas, KARCHER Christian, MOREIRA Daniel

## *2. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020*

Aucune demande n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

## *3. Approbation de l'ordre du jour*

Mme la Présidente propose les modifications suivantes :

6. Elections à la COGES, à la COFIN et au Bureau

15bis Interpellation de Mme Caroline BORDIER intitulée « 6 communes font recours au Tribunal cantonal contre les ponctions jugées excessives imposées par l'Etat de Vaud, quelle est la position de Nyon ? »

15ter Interpellation de Mme Valérie MAUSNER LEGER au sujet de la STEP de l'Asse-chapitre énergie.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 1 non.

## *4. Communications du Bureau*

- La Municipalité a reçu une pétition de M. Alex Braunwalder concernant la publication de statistiques Covid-19 au niveau de la ville ou de la région qu'elle a transmise à Mme la Présidente qui en donne lecture. Elle a été transmise au Département cantonal de la Santé et de l'Action sociale et plus précisément à la Direction générale de la santé qui dispose de la compétence au sens de la loi et des données concernant la santé. Le Canton pourra y répondre.
- Le Bureau a reçu les démissions de la COGES de M. David WEAVER, UDC ainsi que de M. Willy NICOLE, UDC, de la COFIN. Mme la Présidente donne lecture de leurs lettres. Le Bureau a également reçu cet après-midi à 16h35, la démission du Bureau de Mme Véronique OLSEN, PLR, via un email qui n'était pas adressé directement à Mme la Présidente. Elle souhaite aux Conseillers démissionnaires une bonne suite de leurs activités politiques et il sera procédé aux élections pour les sièges vacants au point 6 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a prolongé le délai de réponse de la Municipalité pour les postulats et motion suivants :
    - Décembre : Animation de la Place des Marronniers – A. Démétriadès
    - Février : Ne perdons pas de temps à Perdtemps – P. Buchs
    - Février : Pour avancer avec la RDU – J. Hanhart. Un bureau d'ingénieurs a été mandatés pour faire des calculs

    - Février : Réflexion sur la végétalisation urbaine – L. de Perrot, Y. Leuzinger
    - Février : Octroi d'un mandat au TPN pour l'acquisition d'abribus – R. Jenefsky
- Mme la Présidente a été sollicitée par quelques membres du Conseil par rapport à la situation sanitaire, avec des demandes d'informations ou des propositions de mesures ad hoc pour le Conseil. Elle trouve ces questionnements normaux au vu du contexte actuel qui est tendu et change continuellement. Toutefois, une chose est claire, il n'y a pas de nouvelles mesures cantonales ou fédérales qui impactent le fonctionnement du Conseil. Il a été convenu au Bureau que nous ne souhaitons pas ajouter de mesures supplémentaires pour ce Conseil, dans la même ligne d'approche que l'Exécutif. Le Bureau estime qu'il y a déjà assez de mesures au niveau fédéral et cantonal. Quant aux séances nécessaires pour que la vie politique puisse continuer, la commune met à disposition plus de salles que d'habitude afin de permettre aux différentes commissions et partis politiques de siéger dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Cela dit, elle recommande aux 1ers nommés, ou chefs de groupe, d'offrir la possibilité de participer aux séances à distance, et, si besoin, mettre en œuvre les moyens pour organiser une séance mixte (présentiel/à distance) en utilisant les moyens évoqués dans l'email de Mme la Secrétaire du 20 mars dernier et en demandant, si besoin, de l'aide d'un membre de la commission, ou du parti, qui est à l'aise avec la technologie. Les salles de la Bretèche et des maquettes sont bien équipées pour des séances mixtes. Mme la Présidente a entendu des avis très divergents sur la question qui va de la nécessité d'imposer des séances en présentiel à la nécessité de les imposer à distance pour tout le monde. Elle sait que le moment est difficile, qu'il y a une certaine fatigue du Covid-19 qui s'installe, et que, dans des périodes de marathons de stress, les positions des uns et des autres ont tendance à se polariser. C'est justement cette situation qui demande à tout un chacun de s'adapter et se montrer flexible pour pouvoir continuer, au mieux, l'engagement politique et donner, ainsi, surtout en cette période, notre contribution au bien commun de Nyon.
- Concernant la discussion lors de la dernière séance au sujet du rapport-préavis N°183 et son acceptation partielle par la commission, Mme la Présidente a suivi une formation au canton et elle a posé la question à la juriste cantonale. Selon elle, lorsqu'il y a un rapport en réponse à un postulat, la commission et le Conseil communal ne peuvent tout simplement pas prendre acte partiellement de la réponse de la Municipalité. Ils prennent acte, ou pas, il faut se décider. En consultant le Règlement du Conseil, elle voit que lorsqu'il s'agit de l'examen d'un préavis d'intention ou rapport municipal, le rapport doit inviter à prendre acte ou refuser de prendre acte du texte municipal. Il n'y a pas le mot « partiel » dans ce texte et elle invite les rapporteurs à ne pas l'ajouter. Elle ajoute que l'intervention de M. Jacky Colomb à ce sujet était pertinente et elle le remercie pour cela.

## *5. Communications municipales*

M. le Municipal Vincent HACKER répond à M. Jacky COLOMB au sujet de la « fleur solaire » située devant le bâtiment des SIN. Il l'informe que l'installation de la fleur solaire fait partie du projet inscrit aux crédits d'extension 2019 (maintenant appelés crédits de renforcement et renouvellement des réseaux), sous la dénomination « Extension centrale PV bâtiment SIN et stockage physique ». Si la partie stockage d'électricité a, pour le moment, été abandonnée, les installations de production d'énergie solaire ont été réalisées, tant par la pose de la fleur solaire qui, avec ses 4000 kWh de production annuelle, couvre la consommation annuelle de la borne de recharge pour véhicules électriques située aux SIN, que par l'installation d'un couvert à vélos muni de panneaux solaires et permettant la recharge de vélos électriques. Ce projet, commencé à l'automne 2019, a pris du retard en raison de délais de livraison beaucoup plus longs que ceux initialement confirmés par les fournisseurs, tant de la fleur, que du couvert à vélos. Et finalement, l'installation de ces équipements était censée pouvoir être planifiée pour le printemps, mais a été reportée en raison de la situation sanitaire qui prévalait alors. Ces travaux, pour un coût de CHF 42'000.- pour la fleur solaire et CHF 27'000.- pour l'abri à vélos, permettent non seulement de répondre à l'évolution des besoins liés à la mobilité électrique, mais également à offrir une vitrine de producteur d'énergies renouvelables aux Services industriels, en ces temps de métamorphose des marchés et des métiers liés. Il est en effet primordial de mettre cette technologie en avant, celle-ci faisant partie intégrante des services et prestations aux consommateurs actuellement en cours de développement. Il tient à préciser également que, de manière pragmatique, l'installation de ces équipements a été synchronisée avec d'autres travaux d'aménagement nécessaires, afin d'en limiter les coûts.

## 6. *Elections à la COGES, à la COFIN et au Bureau*

Suite à la démission de Mme Caroline BORDIER de la COGES, le PLR a un siège à repourvoir. M. Maurice FREI propose la candidature de M. Volker KIRCHNER. Il est élu à l'unanimité.

Suite à la démission de Mme Valérie MAUSNER-LEGER de la COGES, le parti des VERTS a un siège à repourvoir. M. Pierre WAHLEN propose la candidature de M. Alexandre KASPAR. Il est élu à l'unanimité.

Suite à la démission de M. David WEAVER de la COGES, l'UDC a un siège à repourvoir. M. Sacha SOLDINI propose la candidature de M. Christian UDASSE. Il est élu à une large majorité et 2 abstentions.

Suite à la démission de M. Willy NICOLE de la COFIN, l'UDC a un siège à repourvoir. M. Sacha SOLDINI propose la candidature de M. Jean-François FÜGLISTER. Il est élu à l'unanimité.

Suite à la démission de Mme Véronique OLSEN du Bureau comme 2e scrutateur, le PLR a un siège à repourvoir. M. Mauricie FREI propose la candidature de M. Brian JACKSON. Il est élu à l'unanimité.

Mme la Présidente félicite les nouveaux élus.

## RAPPORTS DE COMMISSIONS

## 7. *Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 188/2020 Demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique – Demande de crédit de CHF 6'911'100.- TTC.*

Rapporteurs : Mme Béatrice ENGGIST pour le rapport de minorité
M. Sacha VUADENS pour le rapport de majorité

La discussion sur l'amendement proposé par la minorité de la commission, modifiant le point 2 des conclusions est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souhaite faire part de la position de la Municipalité par rapport à l'amendement proposé. Il rappelle tout d'abord les objectifs poursuivis avec cet ambitieux projet. Il s'agit de traiter aussi rapidement que possible la question des micropolluants, d'envisager des économies d'échelle grâce à une collaboration régionale, de travailler en bonne intelligence avec nos voisins pour une solution performante qui, par ailleurs, est soutenue par le canton. Sa collègue, Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES, s'est dépensée sans compter pour faire avancer ce projet et tenter de répondre à toutes les questions de la commission. Elle serait prête à répondre à toutes les questions, cela pourrait durer très longtemps. Pourtant, après une lecture attentive des deux rapports remis par la commission, ils constatent que de nombreuses questions sont posées, qu'il existe quelques doutes, voire de sérieux doutes, sur ce projet qui, il est vrai, est d'une rare complexité. La Municipalité a également la préoccupation de dépenser au mieux l'argent des contribuables et entend tout mettre en œuvre pour éviter que des montants soient investis à fonds perdus. Dans ce cas, le fait que la démarche de légalisation des terrains ne soit pas engagée, constitue un risque financier pour la ville de Nyon. Dans un projet régional, chacun doit faire sa part et dans ce cas précis, Gland se doit de légaliser le terrain pour qu'un tel projet puisse exister. Dans ce contexte, et comprenant les arguments du rapport de minorité, la Municipalité est d'accord de se rallier à l'amendement proposé, mais elle propose d'accepter le préavis ainsi amendé.

M. Pierre WAHLEN rappelle que le groupe des Verts soutient avec conviction la réalisation dans les plus brefs délais d'une station d'épuration capable de traiter les micropolluants. Il s'agit non seulement d'une exigence légale, mais aussi et surtout, d'une exigence environnementale et de santé publique. En effet, si les risques des micropolluants sur la santé humaine sont encore

insuffisamment documentés, de nombreuses études scientifiques démontrent leurs effets dévastateurs sur la faune et la flore, en particulier, lacustre. Ceci étant rappelé, il s'agit d'avancer dans ce dossier avec détermination, sans pour autant brûler les étapes. Les Verts ont déjà eu l'occasion de regretter publiquement l'absence de concertation avec la population de la ville de Gland, avec son Conseil communal et avec la population des villages voisins. Il faut savoir que le Conseil communal de Gland n'a pas encore été saisi de ce dossier. Comme membre de l'APEC, les crédits d'études ne sont, en effet, plus du ressort du Conseil. C'est seulement à l'occasion de l'approbation du plan d'affectation qu'il pourra se déterminer. Le sort de ce plan paraît incertain pour toutes sortes de motifs. Il sera vraisemblablement l'objet de nombreuses oppositions, les opposants étant d'ores et déjà organisés en association. Si le Conseil communal de Gland devait lever ces oppositions et adopter le plan d'affectation, la possibilité de contester, et cela a été dit, par voie référendaire est bien réelle. Si un tel référendum devait aboutir, il en serait alors terminé de la possibilité de construire une STEP sur le site pressenti. Il faut dès lors procéder avec prudence et ne pas se lancer dans des études coûteuses qui pourraient se trouver inutilisables. A ce titre, l'amendement déposé par la minorité de la commission lui paraît judicieux et le groupe des Verts le soutient. En subordonnant l'octroi du crédit d'études à la légalisation du plan d'affectation, cet amendement permet de procéder par étapes. La légalisation du PA est, en effet, trop incertaine pour prendre le risque de financer, dans l'intervalle, de coûteuses études.

M. Christian PERRIN soutient les propos de M. Wahlen, mais demande de réfléchir différemment. On sait que notre STEP de Nyon n'est pas complétement désuète et qu'il y a peut-être moyen de l'améliorer pour traiter les micropolluants. En parallèle, il pense qu'il serait bon de faire une étude pour savoir si oui ou non, on peut faire quelque chose. Il estime qu'il faut profiter de cet intervalle pour le faire, même si cela a un coût.

Mme Béatrice ENGGIST, à la lecture du rapport de majorité, constate qu'il y a sept avantages et neufs risques. Dans une telle incertitude, elle ne sait pas comment on peut voter ce projet et demande de le rejeter.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que la discussion concerne l'amendement à ce stade. Ceci dit, la proposition de faire une étude à Nyon et d'avoir une sorte de plan B, pourrait être opportune, mais ce n'est pas le sujet tout de suite. Il propose de traiter l'amendement et ensuite d'avoir une discussion sur le fond. Dans son esprit, rien n'empêche d'accepter le préavis amendé et en même temps, si le Conseil le souhaite, que la Municipalité étudie un plan B, pour le cas où le projet accepté ne fonctionnait pas. C'est assez rare en politique de travailler sur des plans B ou C, mais peut-être que dans le cas précis, si l'objectif est de faire en sorte que l'on puisse traiter les micropolluants dans un délai court, c'est peut-être nécessaire d'étudier plus qu'une variante.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à l'unanimité.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

M. Robert JENEFSKY rappelle qu'en janvier 2016, en réponse à sa motion d'avril 2015, la Municipalité s'était engagée à enterrer le parking Rive Est, dans le cadre du concept d'évolution des rives. Ce processus devait même aboutir au dépôt d'une demande de crédit de construction du parking en décembre 2018. Or le préavis 188 prévoit, à l'emplacement, une nouvelle station de pompage en souterrain, ce qui devrait prétériter l'enterrement du parking. Le préavis parle de la conservation des places de parking de Rive Est, mais ne mentionne pas son enterrement. Il demande ce qu'il en est.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES le remercie pour sa question et précise que la planification du parking de Rive Est n'est pas de son ressort, par contre, concernant la station de pompage qui a été prévue en cas de régionalisation, cela ne prétérite absolument pas la question du parking, car il s'agit d'un nombre de $m^3$ minimes qui n'empêcheront pas la construction d'un parking souterrain. Il s'agit de micro-staps.

M. Pierre GIRARD lit que l'actuelle station de prétraitement sera détruite. Une nouvelle station de prétraitement et de pompage pourrait être construite en souterrain. La station actuelle, donc celle qui sera démolie, a coûté à l'époque CHF 14 millions pour le bâtiment et ses installations. Il demande qui paiera la construction de cette installation qui, au vu de ce qui a été dépensé à l'époque, sera particulièrement onéreuse et si elle sera prise en charge par l'APEC.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES l'informe que toutes les infrastructures, STAP et nouvelle STEP et réseau seront pris en charge par l'APEC+.

M. Pierre WAHLEN a insisté plus tôt sur l'importance de réaliser une station d'épuration capable de traiter les micropolluants. Pour autant que cela permette de générer des économies financières, sans que cela soit au détriment d'autres impératifs environnementaux et réalisé dans un délai raisonnable, il signale que le groupe des Verts soutiendra la régionalisation de la station d'épuration. Ceci étant rappelé, autant les rapports de majorité que de minorité, soulèvent une série de questions qui attendent des réponses. Elles ne leur paraissent pas, en l'état, de nature à remettre en cause ni le projet, ni le crédit d'études demandé. En acceptant d'adhérer à la station d'épuration unique, la volonté d'avancer dans ce dossier est démontrée de même que s'associer à cet important projet régional. Avec l'amendement qui vient d'être accepté, le risque de dépenses inutiles a été limité, en demandant à la Municipalité d'avancer avec la prudence qui s'impose. Il ne peut, à nouveau, que regretter le manque d'anticipation et concertation dont fait preuve, apparemment, la ville de Gland. Cela pourrait bien, malheureusement, être fatal au projet. Les mois qui viennent permettront d'évaluer les chances de concrétiser le projet. Il sera peut-être alors temps de réfléchir à un plan B. Dans l'intervalle, il lui paraît nécessaire de montrer que la ville en reste partie prenante. Il invite donc le Conseil a soutenir le préavis tel qu'amendé.

M. Jacky COLOMB vient d'entendre par deux fois que Nyon va adhérer à la STEP régionale. Il souhaite corriger un peu le but du vote de ce soir qui est, en fait, d'adhérer à l'APEC. Lorsque cela sera fait, ce Conseil n'aura plus rien à dire dans les décisions futures qui seront prises concernant les diverses constructions, y compris celles sur le territoire de notre commune.

M. Victor ALLAMAND revient sur les propos de M. Pierre Wahlen qui parlait d'économies financières, cela lui rappelle étrangement les économies promises lors de la création de la Police régionale. Il lit périodiquement les rapports cantonaux sur les stations d'épuration qui donnent l'évolution des projets en cours. Le chantier de rénovation de la STEP de Lausanne a bien avancé, tout fonctionne bien, la mise en service est échelonnée depuis début 2020. Les prochaines étapes constitueront à construire le nouveau traitement biologique, puis le traitement des micropolluants. La commune de Lausanne n'est pas encore au point au sujet des micropolluants et ne se précipite pas. Le même cas de figure se trouve à Yverdon. La construction de la première chaine de traitement biologique a bien avancé en 2019. La construction de la deuxième chaine est prévue entre 2021 et 2022. La construction du traitement des micropolluants interviendra en 2023-2024. Ceci vaut pour réponse à M. le Syndic qui précisait que l'urgence était de traiter les micropolluants. Ce n'est peut-être pas une urgence, vu que les spécialistes n'ont pas l'air d'être tout à fait unanimes sur les systèmes à utiliser.

M. Jacques HANHART, comme président de la commission, remercie en premier lieu, ses collègues qui ont travaillé. Il s'agissait d'un lourd dossier. Il est un peu déçu par la fin et de ces deux rapports. En effet, comme l'a dit Mme Enggist, on voit un rapport de majorité qui dit « oui, mais… ». Avec tous ces « mais » additionnés, il pense que cela signifie qu'il ne faut pas accepter. Tout le monde parle du traitement des micropolluants. En complément d'informations, il précise que la dernière station construite à Commugny, n'est toujours pas équipée de ces traitements, car ils n'ont pas encore choisi le système. Tous ces systèmes sont nouveaux et tous les tests n'ont pas encore été faits. Il est d'accord de traiter les micropolluants, mais il demande de faire une étude et ne pas se lancer à corps perdu dans une nouvelle STEP régionale sans savoir où l'on va. Notre STEP fonctionne, travaille à 50% et peut reprendre les villages voisins. Il demande de refuser le préavis municipal.

Mme Béatrice ENGGIST répète que nous avons une STEP à Nyon qui fonctionne, qui est en parfait état, que l'on peut adapter. Elle se demande pourquoi dépenser des millions à Gland pour un projet tout à fait incertain. Elle propose de mettre notre STEP à jour, ce qui coûtera

beaucoup moins cher, il faut également penser au porte-monnaie des contribuables. Elle s'interroge pourquoi dépenser plus pour une chose dont on n'aura plus le contrôle. Actuellement, les bâtiments sont en très bon état, tout est possible. De plus, elle entend peu les Verts, sur le fait de construire, à Gland, sur une nappe phréatique. Elle demande où est le côté écologique. Elle pense qu'on n'a pas idée de construire une STEP sur une nappe phréatique. Elle rappelle également le chauffage à distance. A Nyon, on peut chauffer le collège du Rocher avec l'eau qui sort et que l'on peut récupérer, ce qui génère des économies. Elle demande de refuser le préavis.

M. Sacha VUADENS rappelle que ce n'est pas ce soir que le mandat sera donné à la Municipalité de régionaliser la STEP, c'était avant en 2016 ou 2017. Des études ont déjà été faites, le mandat a déjà été donné à la Municipalité. Aujourd'hui, le projet comporte des faiblesses, cela a été relevé. La prochaine fois, il fera attention qu'il y ait plus d'avantages que d'inconvénients. Ce soir, par contre, un vrai risque a été identifié dans le rapport de minorité, un amendement a été déposé, le plus gros risque est la légalisation du plan d'affectation. On ne doit pas faire le procès de la régionalisation. Ce projet comporte des faiblesses, c'est sûr, il a été décidé d'aller dans la régionalisation qui est une réponse acceptable et souhaitable pour des enjeux de cette taille. Il invite le Conseil à soutenir ce préavis amendé, car on n'est pas en train de revenir sur le fait de régionaliser une STEP ou pas.

Pour M. Jacky COLOMB, il semble qu'il y ait un monde entre ce qui est proposé ce soir et une écologie bien pensée, soucieuse de notre environnement et en adéquation avec le développement durable. Notre ville, cité de l'énergie, qui ne manque pas une occasion de s'illustrer dans les domaines touchant à l'environnement, est en train de s'égarer sur une voie dont l'intention parait louable, mais qui manque complètement sont but. Construire une STEP régionale, surdimensionnée pour les décennies à venir, faisant miroiter des économies d'échelle et plein d'autres avantages a priori rationnels peut sembler avoir du sens. Il y a cependant une distorsion entre les différents paramètres à l'origine de cette idée. Tout d'abord, sur les quatre STEP concernées dans cette perspective, trois d'entre-elles, Gland, Prangins et Gingins-Chéserex, sont en fin de vie, sous dimensionnées, vieillissantes et arrivées à leur capacité maximale. Elles doivent être renouvelées d'ici cinq ans selon le préavis 262/2016, intitulé études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières du projet de régionalisation de l'épuration. Il cite ce préavis :« … les priorités des partenaires ne sont pas les mêmes. En effet, alors que les STEP de l'APEC et de Prangins doivent trouver une solution rapidement, la STEP de Nyon est encore jeune et a de la réserve. »

La STEP de l'Asse est toujours fonctionnelle, conçue pour traiter les effluents de 50'000 équivalant habitants, c'est principalement parce qu'elle était sous exploitée depuis sa création qu'elle présentait des problèmes de fonctionnement. Il a toujours été expliqué que la STEP devrait travailler au moins à 50% de sa pleine capacité pour devenir économiquement rentable et efficace en matière d'épuration. C'est alors que la charge de 50'000 Eq/hab est aujourd'hui atteinte et que la STEP fonctionne avec satisfaction, que notre Municipalité choisit de l'abandonner. Elle a été régulièrement entretenue et modernisée pour s'adapter à l'évolution des techniques. Notre STEP produit du biogaz qui permet de générer de l'énergie thermique pour environ 700'000 Kw/h et électrique pour 1'300'000 Kw/h. Ce sont donc 2 Mw/h qui sont générés. Les eaux épurées sont utilisées pour le chauffage du CERV, une opération voulue par notre Municipalité dans le cadre des efforts constants pour être exemplaires en matière d'économies d'énergie. Si l'on détruit la STEP, il faudra trouver une nouvelle source de chaleur, probablement pas une énergie renouvelable. Il existe encore une réserve thermique dans ces eaux épurées qui pourrait permettre le chauffage d'autres bâtiments sur le tracé de la conduite descendante. Le collège du Rocher a été cité. Il se demande pourquoi vouloir abandonner ces productions d'énergies renouvelables et source de revenus, pour la commune et les céder à une association qui les valorisera et encaissera les bénéfices à notre place.

La STEP de l'Asse a reçu fin septembre à Berne, avec 23 autres STEP de Suisse, la très convoitée Médaille d'eau. Cette distinction récompense les exploitants pour leurs efforts dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie. Il ajoute qu'il y a encore de la place à l'Asse pour construire une installation de traitement des micropolluants, que cette extension est à notre portée financière, que l'affectation de la zone est déjà adéquate ce qui représente quelques longueurs d'avance sur le projet qui est présenté ce soir. L'évolution la plus récente dans la liste des mauvaises nouvelles est naturellement la découverte d'une nappe

phréatique d'importance au Lavasson. Cela va poser des problèmes techniques d'envergure, un questionnement sur la nature de la protection des eaux de cette nappe et du captage d'eau en Pin. Il y aura vraisemblablement des retards et des surcoûts importants. Il y a eu clairement une volonté politique d'imposer ce projet en dépit de toute autre considération. On peut dès lors se poser la question de la pertinence de ce raisonnement politique qui ne tient que peu compte de la valeur de notre STEP, ni de l'aspect écologique en regard de ce que pourrait nous coûter une mauvaise décision ce soir. Il ne peut pas soutenir un tel choix, il y a un patrimoine financier à sauvegarder mais aussi et surtout une sélection écologique majeure à opérer. Il ne votera pas ce préavis qui est trop mal engagé sur ces divers aspects.

Mme Béatrice ENGGIST aimerait juste rectifier les propos de M. Vuadens. Le Conseil n'a jamais accepté la régionalisation de la STEP. En avril 2016, il y a eu le préavis 262 qui demandait un crédit d'études pour la régionalisation, qui a été voté. En septembre 2016, une étude complémentaire a été faite pour l'adaptation de la STEP de Nyon aux micropolluants. En octobre 2017, le rapport municipal 71 qui comprenait l'étude comparative des coûts dont il a été pris acte en décembre 2017. Jamais il n'a été accepté au sein de ce Conseil la régionalisation de la STEP.

M. Philippe GLASSON pense que ce soir, le Conseil a le choix entre la peste et la galle. C'est très simple : d'un côté il y a un projet moribond avec des défauts majeurs, dans une ville qui n'attend pas cette STEP et avec des possibilités multiples d'oppositions, référendums ou autres, et de l'autre, on ignore totalement les tenants et aboutissants d'une optimisation de la STEP existante à Nyon. On ne sait pas combien il faudrait dépenser pour traiter les micropolluants dans ce qui existe. C'est un choix impossible. Tout le monde est conscient de ce qu'il faut traiter, mais on ne leur donne pas d'option raisonnable et intelligemment posée sur la table. Il pense que ce n'est pas très honnête de mettre les Conseillers, ce soir, dans ce choix impossible. Il se demande dans quelle mesure il ne faudrait pas retirer le préavis et revenir avec une étude sérieusement faite, avec des options réelles et non pas des approximations qui vont dans tous les sens.

M. Sacha VUADENS répond à Mme Enggist et lui demande de regarder le rapport 71, particulièrement le point 2 des conclusions qui « permet à la Municipalité de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration selon le scénario « LAVASSON 45 » permettant de répondre à la révision sur l'Ordonnance sur la protection des eaux (traitement des micropolluants). »

M. Julien URFER revient sur les chiffres évoqués dans le rapport de minorité quant au chauffage. Les 27'860'000 kWh d'énergie perdue représentant l'équivalent de la consommation énergétique d'environ 7000 ménages. Il pense que les calculs sont simplifiés et probablement faux. Il est également évoqué une entreprise danoise et pense que cela revient à faire de la cogestion et qu'il y a des experts qui connaissent mieux les choses que tous les experts vaudois. Il est quelque peu surpris.

M. Pierre GIRARD vient sur l'aspect financier futur, au cas où le Conseil venait à accepter ce préavis. Il ne faut pas oublier les futurs préavis qui en découleront. Certes pas tout de suite, mais ils arriveront un jour ou l'autre. Il y aura tout d'abord le solde de la STEP de l'Asse et tous ses équipements en lien avec l'épuration, qu'il faudra amortir. Il est indiqué une mise en fonction en 2025 si tout va bien. A ce moment, il restera un solde de CHF 3,15 millions à amortir (sans compter quelques dépenses que l'on pourrait engager d'ici là). Il ne pense pas qu'il s'agira d'un préavis spécial pour cet amortissement, c'est plus simple, il sera intégré au préavis du budget 2026. Ce soir le budget 2021 est déposé avec un déficit de CHF 10, 5 millions. Cela reviendrait à charger le déficit de CHF 3,15 millions supplémentaires. Il y aurait juste une ligne : amortissement extraordinaire. Il imagine aisément les réactions que cela entrainerait.

Deuxièmement, comme indiqué dans le préavis et relevé par son collègue M. Colomb, le chauffage du CERV est assuré par un système de chauffage à distance qui utilise la chaleur des eaux épurées de notre STEP. Voilà encore un préavis avec une demande de crédit pour la création d'un chauffage pour la voirie, petit bâtiment supplémentaire, installation de chauffage, etc… Enfin, il pense qu'il faudra encore un autre préavis avec une demande de crédit, celui pour la démolition de la STEP de l'Asse. Il a lu dans un rapport que la démolition est estimée à CHF 1,4 millions. Il a de sérieux doutes que cela suffise, mais CHF 1,4 millions, c'est déjà un beau montant qui plus est, pour démolir une installation qui fonctionne bien.

M. Christian UDASSE imagine que, si le préavis est accepté, on va se trouver pieds et poings liés à continuer cette affaire jusqu'au bout. S'il y a d'énormes retards et que l'on a déjà commencé à démolir notre STEP, on n'aura plus de STEP. Il pense qu'il est temps d'attendre et réfléchir, ne pas aller vite. Beaucoup veulent garder notre STEP car elle est maîtrisée. Par contre, on ne maîtrisera plus la future STEP, en dehors de quelques réunions et nous serons minoritaires. Il laisse les Conseillers réfléchir à tout ceci avant de voter.

M. Jacques HANHART revient sur les propos de M. Urfer. Il a appris en physique que, si l'on calcule la masse x la chaleur massique de l'eau x la différence de température, on arrive à des chiffres en joules que l'on divise par 3'600'000 pour avoir des kWh. C'est le calcul qu'il a fait. De plus, si l'on installe une pompe à chaleur derrière, on augmente le rendement de 2, 3 ou 4. Si M. Urfer prétend que les calculs sont faux, il est prêt à les refaire avec lui.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souligne que presque tout ce qui a été entendu ce soir est teinté de bon sens, beaucoup de bonnes réflexions et bons éléments ont été avancés. Il ne faut toutefois pas se tromper de débat. En premier lieu, la régionalisation, pour certains, est quelque chose qu'il ne faut absolument pas envisager. Il fait un rappel historique : quand la STEP de Nyon a été construite, pour CHF 52 millions, il était prévu qu'elle puisse accueillir des voisines. Sauf qu'à cette époque, la Municipalité ne voulait pas entendre parler d'une association intercommunale et les communes voisines n'ont pas accepté d'être traitées juste comme client par rapport à un fournisseur de prestations. Raison pour laquelle durant de nombreuses années, la STEP a fonctionné à la moitié de sa capacité et aujourd'hui il y a encore de la réserve. Il ne faut pas voir non plus le combat entre Nyon tout seul et la région. Il n'y a pas une panacée universelle, ni de la régionalisation, ni de la tentation solitaire. Il rappelle que ce soir il faut prendre acte d'un document administratif, c'est-à-dire en prendre connaissance. Ce document administratif prévoit, par ailleurs, à l'article 3, une possibilité de retrait. L'adhésion à la régionalisation se fera par l'adoption du Conseil des statuts qui fixeront tous les éléments. Il est donc encore aujourd'hui, possible de dire oui, sans aller forcément jusqu'au bout. L'objectif de départ est d'aller le plus vite possible et le moins cher possible. Le souhait est de traiter les micropolluants. On parle depuis 2012 d'une station régionale pour tout le district et durant ce laps de temps, on n'a pas fait de gros efforts pour chercher des solutions à Nyon. Une pompe est à l'arrêt dans la station de Rive depuis un moment puisqu'on ne sait pas si cela va être démoli ou pas. Si tout le monde est d'accord avec l'objectif, il faut oublier que ce soit que Nyon ou que la région. Il faut être pragmatiques et regarder ce qui coûte le moins cher et a le plus de chances d'aller le plus vite. Si le Conseil dit oui, Nyon donne un signal d'accord de le faire avec la région, pour autant que cela aille plus vite et coûte le moins cher. Pendant ce temps, si le Conseil le veut, la Municipalité peut étudier un peu plus en profondeur la variante de Nyon. On ne peut pas dire Gland ne vaut rien et Nyon serait idéal, on ne sait pas. Le projet n'est peut-être pas totalement abouti et perfectible, mais en même temps, il n'y a pas les éléments de décision pour dire que Nyon serait bien mieux. La première étude faite laissait penser que sur une durée des 25 prochaines années, la régionalisation engendrerait des économies d'échelles plus favorables. Peut-être que maintenant, il faut s'arrêter, lire la carte, réétudier les options et les variantes. Pendant ce temps, on peut laisser continuer le projet, qui sera peut-être bon, avec un terrain légalisé et on peut avancer, ou finalement, comme certains le pensent, il n'est pas au point et finalement la bonne solution sera d'avoir deux STEP régionales. Une pour Gland et les communes proches et une à Nyon également pour les communes environnantes. Ce ne sera pas forcément pour Nyon tout seul, comme aujourd'hui. Il faut peut-être changer de paradigme et imaginer une réflexion plus large. Il préconise, à l'instar de ses collègues de la Municipalité, d'accepter le préavis tel quel, qui permet de continuer d'avoir des discussions avec la région. Vu la décision qui sera prise, et l'unanimité du Conseil à ne pas vouloir engager un franc tant que le terrain n'est pas légalisé, soit le projet va avancer vite, soit il va se simplifier tout seul. Si le Conseil est d'accord, la Municipalité pourrait rapidement étudier quel serait le coût d'un mandat pour une étude sur la faisabilité d'équiper notre STEP pour traiter les micropolluants pour Nyon et une partie des communes de la région. Plusieurs communes attendent la décision de Nyon pour savoir si elles embarquent dans le projet. En résumé, tout le monde est d'accord d'aller le plus vite possible pour traiter les micropolluants et que ce soit le moins cher possible, y compris avec les frais induits soulevés par M. Girard. Il faudrait un signal fort pour envisager solliciter un crédit d'études pour envisager le plan B, tout en gardant le plan A. Dans un délai X, la meilleure variante serait choisie. Il s'agit là d'une manière pragmatique et rationnelle d'avancer dans ce projet.

M. Fabrice BAERTSCHI, en tant que membre de la commission, fait remarquer que ce soir on a affaire à de l'ultracrépidarianisme, chacun a son expertise propre. Il pense qu'il faut remettre l'église au milieu du village. Il y a un mandataire spécialisé qui est dans la salle, un service, des personnes qui travaillent sur le sujet, il trouve dommage que seul le Conseil de Nyon ne fasse pas parler ces mandataires pour présenter le projet. Il estime que tout le monde n'est pas électriciens ou thermiciens et il est nécessaire d'avoir un sentiment d'humilité envers les spécialistes.

Mme Elise BUCKLE rappelle que les micropolluants sont extrêmement dangereux pour la santé. Il y a des pesticides, des médicaments, des pilules contraceptives et si des personnes désirent boire des perturbateurs endocriniens, il ne faut pas le faire. Si on veut boire de l'eau de qualité, il faut le faire rapidement.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES pense que tout le monde a pris conscience de la nocivité des micropolluants dès le départ des études. Elle pense que le débat peut se poursuivre deux heures, mais elle rappelle ce que vient de proposer M. le Syndic. La Municipalité a entendu les remarques des deux rapports. Elle propose d'un côté de ne pas se fermer complétement la porte de la régionalisation et d'un autre de se donner, éventuellement, la possibilité de modifier la STEP de Nyon dans les prochaines semaines ou les prochains mois, s'ils estiment que cela sera plus rapide. Elle espère que tout le monde a compris. L'amendement protège financièrement la volonté du Conseil tout en gardant une ouverture si nécessaire. Elle remercie par ailleurs la commission pour son travail.

Mme Béatrice ENGGIST a bien entendu M. le Syndic, mais estime que si on accepte le préavis, on accepte la régionalisation. Si le préavis est accepté, lors de discussions futures, il sera précisé que cela a été accepté et que l'on ne peut pas revenir en arrière.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES rappelle qu'en décembre 2017, le Conseil a accepté de poursuivre dans la régionalisation. Toutefois, ce n'est pas très grave, on peut toujours faire autrement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 44 oui, 26 non et 6 abstentions :

1. de prendre acte du Contrat de droit administratif,

2. d'accepter la participation d'investissement (premier crédit d'investissement) de CHF 6'911'100.- TTC pour la réalisation d'une station d'épuration régionale unique ; le versement du crédit ne sera réalisé qu'après l'acceptation du PA du Lavasson, et ceci jusqu'à épuisement de toutes les voies recours,

3. de prélever un montant de CHF 3'000'000.- sur le fonds de réserve N°9280.08,

4. de porter le solde en augmentation du compte N°9165.01 « Subventions et participations amortissables », dépenses amortissables en 10 ans.

***8. Rapport de commission rapport-préavis N° 216/2020***
***Patrimoine immobilier communal – Demande d'un crédit-cadre de CHF 4'000'000.- TTC pour financer différents travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux sur une période de deux ans (2021-2022).***

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide une large majorité, 8 non et 1 abstention :

1. d'octroyer un crédit-cadre de CHF 4'000'000.- TTC pour financer différents travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux sur une période de deux ans (2021-2022),

2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

## *9. Propositions individuelles*

Mme Elise BUCKLE ne peut que se réjouir des bonnes nouvelles venues d'Outre-Atlantique, puisque la victoire électorale de Joe Biden va donner une nouvelle vie à l'accord de Paris. Bonne nouvelle pour tous en tant que citoyen de Nyon et en tant que citoyen du monde. En tant que co-fondatrice du groupe interpartis du climat, elle souhaite faire part des conclusions de leur septième séance. Un dialogue en ligne qui s'est déroulé le 9 octobre dernier. Le thème était celui de l'alimentation. L'alimentation, l'agriculture et, indirectement, la déforestation représentent un tiers des émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un enjeu de santé publique pour la santé humaine et la santé de la planète. Parmi leurs propositions multicolores, il y a la proposition d'augmenter les protéines végétales et le bio dans les menus des crèches et des UAPE, le développement des jardins potagers partagés, arbres fruitiers, bandes de fruits et légumes dans l'espace public, favoriser les produits locaux pour les manifestations organisées par la ville, revitaliser le marché de Nyon, favoriser l'accès des producteurs locaux au marché, notamment avec des arcades couvertes et, enfin, encourager les restaurateurs pour réduire le gaspillage alimentaire. Ils sont ouverts à la discussion avec la Municipalité, au printemps prochain, au moment du bilan intermédiaire qui sera fait concernant la progression de la feuille de route Nyon s'engage. Elle remercie chaleureusement tous les collègues de ce groupe. C'était un immense plaisir de partager avec eux dans un esprit de dialogue et d'ouverture et on peut compter sur ce groupe pour continuer dans cet esprit.

M. Maurice FREI souhaite savoir si la Municipalité a étudié, par ce temps de confinement, la possibilité d'éteindre ou restreindre, l'éclairage nocturne sur le territoire nyonnais aux heures tardives. Il en résulterait une diminution de la consommation de l'électricité et par conséquent une économie financière, ainsi qu'une amélioration de la vie pour la faune et la flore locale.

M. le Municipal Maurice GAY lui répond qu'il s'agit de l'objectif du plan lumière, soit l'extinction des lumières pendant la nuit, ou tout au moins la diminution de l'éclairage. Tout un travail est fait actuellement. La Municipalité vient de l'accepter ce jour et un préavis sera présenté lors de la prochaine séance. Lors de la commission, les considérants et résultats du plan lumière seront expliqués. La lumière n'est pas directement liée au Covid et on ne peut pas d'un seul coup tout éteindre, ce qui provoquerait des problèmes de sécurité. Il faut des explications à la population et une adaptation. Il y a tout un processus d'accompagnement, de travail avec les habitants dans la ville pour ce genre d'opération.

M. Victor ALLAMAND intervient au sujet du côté impair de la route de Divonne, no 3 à 23. Ils sont établis sur 11 parcelles totalisant 22'000 m$^2$ régis par l'ordre non contigu, selon un plan de zone de 1980. S'y retrouvent pêle-mêle, villas et maisons bourgeoises et quelques immeubles, dont trois locatifs construits depuis 1950 environ, propriétés de sociétés anonymes ou de compagnies d'assurances et deux plus récents qui ne sont pas encore cadastrés. L'un a pu être construit grâce à la vente par la Ville d'une parcelle de 975 m$^2$. La qualité de certains propriétaires laisse augurer qu'ils ne voudront pas ce statut quo très longtemps. L'espace de la route de Divonne est un peu le bas de laine de la Ville, on rase une petite maison pour en construire une un peu plus grande. Il n'y a aucune démarche de qualité, c'est à la va-comme-je-te-pousse. Métaphore qui rappelle un bateau qui se laisse emporter par le vent. Au sujet du secteur qui le préoccupe, Monsieur le Municipal Maurice Gay a dit il y a trois ans : « La densification de cet axe (…) peut être envisagée à terme (…) pour lui conférer un caractère plus urbain, (…) cela participera à la transformation de la ville de Nyon et à l'accrochage du Nord à la Ville ancienne. Cette transformation (…) pourra s'opérer par un plan de quartier. La légalisation de nouvelles règles d'urbanisation interviendra après l'établissement d'un schéma directeur. Au préalable, une prise d'avis des propriétaires sera nécessaire pour identifier leurs intentions ». Cette lucidité était de très bon augure. Il pose les questions suivantes :

- Est-ce que la Municipalité connaît les intentions des propriétaires ?
- Est-ce que la Municipalité a déterminé l'ébauche du futur plan de quartier ? Est-il en réalisation ?
- Est-ce que la Municipalité avance sur le schéma directeur ?
- Existe-t-il un risque que de nouvelles réalisations surgissent en dehors d'un plan de quartier abouti ?
- Est-ce que la Municipalité a conscience que le côté pair de la route de Divonne aura besoin des mêmes réflexions ?

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX**
**DISCUSSION PREALABLE**

***10. Préavis N° 224/2020***
***Révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) du district de Nyon.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

***11. Préavis N° 225/2020***
***Budget 2021 - Budget de fonctionnement - Crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels - Plan des investissements 2021 – 2025.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

***12. Réponse à l'interpellation de Mme Béatrice ENGGIST intitulée « Allons danser sous les marronniers ! »***

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST remercie la Municipalité pour sa réponse qui lui convient très bien.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

***13. Réponse à l'interpellation de M. Jacques HANHART au sujet du nombre de places de parking.***

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne de la réponse. Il y a des places supprimées, certaines ont encore été supprimées récemment pour des caméras au Perdtemps, qui ne sont pas notées dans la liste. Quant aux places pour Publibike, au lieu d'utiliser une place voiture, ils auraient pu utiliser les emplacements devant les WC publics du Petit Perdtemps. Il y a vraiment une vision de suppression. Des places vélos sont installées, passant de 530 à 1900 et il ne voit pas pourquoi il en faut autant. Quant aux places scooters, ils ne savent pas. La population a augmenté et l'on construit des places de P +R pour les pendulaires, mais rien pour les habitants. Il rappelle que tout le monde ne travaille pas derrière un bureau, les entreprises ont besoin de places de parc pour pouvoir travailler.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

***14. Interpellation de M. Maurice FREI pour un soutien au commerce local par ces temps de pandémie.***

M. Maurice FREI précise que l'interpellation est également celle de Mme Laure DAMTSAS à qui il cède la parole.

Mme Laure DAMTSAS souligne que la situation économique par ces temps de Covid-19 est particulièrement préoccupante et la seconde vague à laquelle nous devons faire face n'augure pas d'amélioration à court terme. Un certain nombre de Municipalités ont mis en place des mécanismes de soutiens de leurs artisans et petits commerces, via des bons. Elle ne répétera pas les quelques exemples détaillés dans l'interpellation, en revanche, l'important est de noter que nous pourrions reprendre et bénéficier directement des structures et mécanismes déjà mis en place par d'autres communes. Lors de la séance du 22 juin dernier, M. le Syndic a demandé à ce Conseil « de s'engager solennellement avec la Municipalité pour assumer sa responsabilité commune et apporter ensemble des réponses fortes au questionnement légitime de la population. » C'est dans cet état d'esprit qu'ils reviennent avec ces questions :

- Avons-nous à ce jour des résultats quant aux différentes actions de soutiens et de promotion à l'activité économique nyonnaise qui était en cours d'étude au printemps ?
- A l'approche des fêtes de fin d'année, pouvons-nous faire plus et plus vite ?

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à cette interpellation. En préambule, la Municipalité souhaite exprimer sa préoccupation quant à la situation des commerçants de notre ville, en particulier durant cette période tourmentée. Dans ce but, elle entretient des contacts très réguliers avec les commerçants nyonnais, en particulier avec leurs représentants (la SIC de Nyon), afin de connaître et d'appréhender au mieux leurs difficultés et leurs besoins.

Il rappelle que jusqu'à présent, et depuis le début de cette crise sanitaire, elle n'a pas souhaité se substituer au rôle des Autorités fédérales et cantonales, mais a souhaité privilégier une approche de soutien et d'aide administrative dans les démarches des commerçants. Ce n'est peut-être pas assez, mais de nouvelles aides arrivent. La Municipalité est très attentive à ce qui se fait ailleurs, mais fait attention à ne pas faire de doublons. Le Délégué a été extrêmement attentif à tout ce qui existait, toutes les possibilités d'aide, de manière à orienter les commerçants et leur amener un soutien administratif pour aller chercher ces aides au bon endroit.

Néanmoins toute une série de mesures a été mise en place par la Municipalité pour aider les commerçants de Nyon, avec des résultats encourageants :

| **Mesure** | **Résultat** |
|---|---|
| Mise en place d'une plateforme de soutien aux entreprises et commerçants pour faciliter les démarches d'obtention des aides fédérales et cantonales | Bonne fréquentation de la plateforme et facilitation avérée des échanges et de la transmission des informations utiles |
| Soutien administratif et conseil aux entreprises et commerçants qui en avaient besoin (sur la façon d'obtenir des réductions de loyer ou d'obtenir les APG notamment) | Une quarantaine de commerçants a bénéficié d'un soutien personnalisé, ce qui a permis de faciliter l'obtention de leurs aides |
| Discussion avec certains propriétaires afin de les inciter à réduire ou annuler les loyers de leurs locataires | Des discussions sont toujours en cours avec certains propriétaires, et le rôle de médiation de la Ville porte ses fruits |
| Gel et suppression de diverses taxes communales (loyers de locaux communaux, taxes d'anticipation sur le domaine public, etc.) | Mesure salutaire pour bon nombre de commerçants et établissements publics |
| Mise en place rapide et contrôlée de stands isolés de vente de produits locaux durant le semi-confinement | Opportunité offerte à certains de ces exposants qui ont pu continuer à vendre leurs produits, et donc travailler, grâce à cette mesure. Grande satisfaction de leur part. |

| | |
|---|---|
| Soutien financier à la plateforme https://soutien-aux-commercants-lacote.ch/ | Beau succès de l'opération : 10'400.- de participation communale pour près de 55'700.- redistribués aux commerçants de Nyon |
| Extension des terrasses sur le domaine public et sur le domaine privé communal, d'abord durant la belle saison, et tout dernièrement pour l'automne et l'hiver | Grande satisfaction générale et quasi absence de plaintes. Cela a permis à certains établissements publics de sauver leur saison estivale |
| Maintien d'un programme communal d'investissements ambitieux afin de maintenir les commandes publiques aux entreprises de la région | Répercussions attendues sur les entreprises et commerces de Nyon |
| Deux campagnes de promotion du commerce local en partenariat avec la SIC | Visibilité donnée aux commerçants et sensibilisation à l'importance de consommer local |
| Mise en place d'un crédit (CHF 300'000.-) de soutien aux associations culturelles, sportives et sociales, ainsi qu'aux artistes indépendants | Répercussions indirectes attendues sur les entreprises et commerces de Nyon |
| Soutien actif dans la refonte et dans la réorganisation de la SIC, afin de disposer d'un partenaire privilégié dans les relations entretenues par la Municipalité avec les commerçants | Nouvelle équipe très dynamique, force de proposition importante pour soutenir et dynamiser le commerce local |

Malgré ces mesures, la situation reste extrêmement préoccupante, et impacte fortement les affaires des commerçants pour certains. La Municipalité estime donc que les efforts doivent être maintenus et renforcés. Depuis la refonte de la SIC en début d'été, des réflexions ont été menées en commun pour favoriser la promotion des commerçants. Une étude de marché, cofinancée par la Ville, a permis de mettre en exergue les principaux enjeux auxquels font face les commerçants nyonnais, et les démarches à entreprendre pour dynamiser le commerce nyonnais. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre certaines des conclusions de cette analyse.

La Municipalité vous présente donc ci-dessous les pistes d'action identifiées à ce stade, avec des temporalités différentes : certaines seront mises en œuvre directement, et d'autres nécessiteront des réflexions plus abouties et très probablement des crédits supplémentaires.

**Actions à court terme, et dans le cadre des compétences budgétaires de la Municipalité**

Etant donné que la traditionnelle soirée du personnel de la Ville de Nyon ne peut pas être organisée cette année, la Municipalité a décidé de réattribuer ce budget à la création de bons qui seront distribués à chaque collaborateur de la Ville, et qui pourront être utilisés auprès des commerçants nyonnais (CHF 30'000.- consacrés à cette mesure). Vu qu'il n'est pas possible d'avoir une réception du Conseil communal, ils s'interrogent sur la possibilité d'en faire de même avec les Conseillers communaux.

Dans le même ordre d'idée, un courrier est également envoyé aux grandes entreprises nyonnaises, afin de leur proposer d'offrir des bons à leurs employés en utilisant la solution « clés en main » utilisée par la Ville.

Des solutions de promotion digitale des commerces nyonnais sont en phase de test à l'heure actuelle, en partenariat avec la SIC, afin d'améliorer leur présence en ligne et leur impact sur les réseaux sociaux. Suivant les résultats de ce test, les outils pourraient être généralisés à plus large échelle.

Des campagnes d'affichage sont offertes à la SIC par la Ville, afin de faire la promotion du commerce local. Et des animations, partiellement financées par la Ville, viendront animer le centre-ville durant la période importante pour tous les commerçants des fêtes de fin d'année.

**Actions possibles à moyen terme (1er semestre 2021)**

La Ville de Nyon est en discussion avec la SIC pour élaborer une liste de mesures de promotion du commerce local, qui pourraient être mises en place relativement rapidement. Les pistes évaluées sont en particulier :

- Plateforme digitale de promotion des offres des commerçants
- Mise en place d'une carte de fidélité auprès des commerces nyonnais
- Carnet de bons ou de réduction
- Mesure de promotion auprès des grandes entreprises nyonnaises, afin de capter les dépenses des travailleurs pendulaires, enjeu central pour le commerce nyonnais (distribution de bons de réduction, de cartes de fidélité, etc.)

Une campagne plus large de distribution de bons à l'ensemble des ménages nyonnais peut également être envisagée. Toutes ces mesures nécessitent des réflexions complémentaires afin d'en évaluer la pertinence. Des crédits devront être sollicités auprès de votre Conseil. Un préavis sera déposé prochainement, afin de vous soumettre des propositions plus élaborées.

**Actions possibles à plus long terme**

A plus long terme, toute une série d'actions peut également être déployée pour soutenir le commerce nyonnais, et seront évaluées avec la SIC :

- Mesures visant à fidéliser les travailleurs pendulaires
- Mesures, visant à renforcer la cohésion et à fédérer les commerçants nyonnais (réseautage, événements, fidélisation, promotion commune, etc.), afin de favoriser les circuits courts et de renforcer l'image du commerce nyonnais
- Mesures visant à renforcer la visibilité digitale des commerçants nyonnais
- Mise en place ou soutien d'événements ou de projets visant à encourager la consommation auprès des commerçants de Nyon.
- Renforcer la qualité de l'accueil et l'identification aux commerçants de Nyon

En conclusion, la Municipalité est consciente que de nombreuses mesures peuvent être mises en œuvre pour promouvoir et soutenir le commerce nyonnais. Certaines peuvent être déployées rapidement selon les compétences budgétaires, et d'autres nécessiteront plus de réflexions et des crédits pour les réaliser.

Elle souhaite s'engager avec les représentants des commerçants pour mettre en œuvre certaines mesures rapidement. Pour cela, un préavis sera soumis prochainement à votre Conseil pour décrire les mesures sélectionnées et solliciter les crédits nécessaires à leur mise en œuvre.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## *15. Interpellation de M. Pierre GIRARD au sujet du shop Coop.*

M. Pierre GIRARD rappelle que la Municipalité de l'époque s'était battue contre le shop Migros du côté de Champ-Colin. Elle avait néanmoins été déboutée. Lors de la rénovation du Brico-Loisirs de la Migros, on lui a refusé l'implantation d'un magasin de meubles. Tout ce qui génère du trafic est refusé. Le shop Coop sera situé à la route d'Oulteret sur laquelle il y a beaucoup de trafic, un arrêt de bus en face et un juste avant. Ces shops génèrent beaucoup de trafic et vu le nombre de places disponibles à cet endroit, il craint que des voitures ne se parquent sur le trottoir. Il rebondit encore sur les propos de M. le Syndic qui parlait de favoriser les commerçants nyonnais, plus particulièrement les petits commerçants, et dans ce cas on serait content d'accueillir un grand groupe. D'autres commerces dans le quartier auraient un peu de peine.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

***15bis Interpellation de Mme Caroline BORDIER intitulée « 6 communes font recours au Tribunal cantonal contre les ponctions jugées excessives imposées par l'Etat de Vaud, quelle est la position de Nyon ? »*** *(en annexe)*

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

***15ter Interpellation de Mme Valérie MAUSNER-LEGER intitulée « STEP de l'Asse – chapitre énergie ».*** *(en annexe)*

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

***16. Divers en rapport avec la séance.***

M. Pierre GIRARD signale que la COFIN a déjà débuté ses travaux sur le budget. Si des Conseillers ont des questions à poser, ils doivent les relayer rapidement à leur représentant au sein de la commission, la prochaine séance a lieu le lendemain.

M. Jacky COLOMB revient sur l'objet de la régionalisation de la STEP, pour constater que M. le Syndic aimerait aller vite. Il pense qu'il y a une solution rapide à l'Asse puisque la STEP existe. Il faut juste ajouter les installations pour les micropolluants. Il prend à témoin M. Glasson qui a de la peine à choisir entre la peste et la Covid-19. Toutes ces choses lui font dire qu'il faut absolument étudier le plan B, il dirait même les deux alternatives, le Lavasson et l'Asse. Dans ces conditions, le PIN va déposer prochainement une motion demandant que l'on fasse cette étude en détail.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES a l'impression que le Conseil n'écoute pas bien ce que la Municipalité dit. Ils vont faire une proposition pour étudier le plan B, elle veut lui éviter l'écriture d'une motion qui ne sera pas nécessaire. Ce sera fait dans les prochains mois, rapidement.

M. Michael SAUERLAENDER, en ces temps de reconfinement partiel où de nombreux commerces, dont les restaurateurs, ont dû fermer leurs portes, le télétravail est encouragé par le Conseil d'Etat, les regroupements sont limités à 5 personnes, les réunions professionnelles et les audiences à 30 personnes moyennant aération régulière des locaux, en parallèle, les réunions des législatifs restent autorisées avec plus de 100 personnes enfermées dans une salle sans aération particulière pendant plusieurs heures. Ce soir, plusieurs Conseillers, de tous bords, ont dû rester en retrait et ne peuvent pas assister au Conseil en personne. Comme la situation semble s'empirer, les chiffres ne reculant pas et le nombre de cas continuent à augmenter, il souhaite savoir si la Municipalité et Mme la Présidente prévoient, pour les prochaines séances, s'il est possible d'envisager une solution permettant aux Conseillers dans l'impossibilité sanitaire d'assister en personne, de se connecter via une autre méthode ou voter via une autre forme.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que la compétence appartient au Bureau du Conseil communal. Le Conseil d'Etat a entendu, les autorités fédérales aussi, que les assemblées délibérantes étaient fâchées, frustrées ou mécontentes, qu'en l'absence de réunion, les exécutifs disposaient d'une assez large marge de manœuvre pour avancer. Il serait ravi, si l'entier du Conseil le suit, de supprimer les 4 ou 5 prochaines séances en donnant les pouvoirs à la Municipalité, ce qui pourrait faire gagner du temps à tous ! Il ne pense toutefois pas que ce soit raisonnable. Si le Conseil d'Etat a décidé, comme d'autres instances, qu'il était nécessaire que le processus démocratique puisse exister avec un certain nombre de précautions, cela a été réfléchi dans le sens du fonctionnement de nos institutions. Il n'appartient pas à la Municipalité de décider, c'est une décision du Conseil. Par ailleurs, il a cru comprendre que tout système de vote à distance ou participation mixte (présence/distance) n'est pas validé par le canton ou les Préfets. Il serait, à titre personnel, très favorable de tout faire sur Zoom ou autre, mais il a le sentiment que ce ne serait pas validé.

Mme la Présidente a le même sentiment et va se renseigner.

M. Victor ALLAMAND a entendu Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES assurer qu'à Rive-Est, il resterait de la place, quand on aura enterré le pompage de la STEP et son dégrilleur, pour enterrer toutes les voitures qui sont actuellement en surface. Il pense que le procès-verbal en fera état. Il remercie Mme la Municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h03.

**CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

| | |
|---|---|
| La Présidente : | La Secrétaire : |
| Chiara MONTECCHIO | Nathalie VUILLE |

Annexes : Interpellation de Mme Caroline BORDIER
Interpellation de Mme Valérie MAUSNER-LEGER

**Interpellation : le 9 novembre 2020**

**6 Communes font recours au Tribunal cantonal contre les ponctions jugées excessives imposées par l'État de Vaud, quelle est la position de Nyon ?**

En janvier se sont tenues les premières assises de la Facture Sociale à Rolle, où 114 Communes présentes avaient exprimé leur mécontentement. Bien que conviée, Nyon n'était pas représentée.

Pas un mois ne s'écoule sans que la presse ne fasse l'écho du ras-le-bol des Communes, prises pour des « vaches à lait », réduites à ne plus avoir les moyens de fonctionner correctement, et de plus en plus en difficulté pour répondre aux nombreux enjeux auxquels elles veulent et doivent faire face.

Nous constatons qu'un certain nombre de Communes refuse désormais tout simplement de payer leur contribution. Cette action est certainement une initiative brutale qui n'est pas souhaitable, et évidemment ce n'est pas une solution. Cependant, cette attitude montre bien à quel point le mécanisme des charges péréquatives, et de la facture sociale en particulier, pèse lourdement dans le budget des Villes comme celle de Nyon.

À la suite des derniers événements, l'Association des Communes Vaudoises a quitté la table des négociations avec l'État, et deux députés PLR ont lancé une initiative demandant que le Canton paye désormais l'entier de la facture, rappel de la nécessité de trouver rapidement une solution.

En août, un accord Canton-Communes est conclu, mais ne satisfait pas les Communes fortement contributives.

Nos questions sont les suivantes :

1. Quelle est à Nyon la proportion des rentrées fiscales qui sert à payer la facture sociale ?
2. Quelle est à Nyon la proportion de la péréquation sur les recettes des impôts des personnes physiques ?
3. Quelles sont les intentions de Nyon par rapport à cette prise de position des Communes, et quelles en sont les raisons ?
4. Sachant que l'autonomie dans l'affectation des impôts communaux est garantie par la Constitution fédérale et par la Constitution du Canton de Vaud, la Commune de Nyon est-elle encore autonome dans l'affectation du produit des impôts communaux pour son propre fonctionnement ?

Merci pour vos réponses,

Pour le PLR,

Caroline Bordier, Yves Gauthier-Jaques

Au Conseil Communal de Nyon.

Interpellation **La STEP de l'Asse : chapitre énergie**

**Préambule**

Donnant suite au préavis 188 et quelles que soient les suites du projet de régionalisation, des questions concernant notre propre STEP restent ouvertes. Et quoiqu'il arrive, la commune devra entretenir sa STEP jusqu'au dernier jour de fonctionnement.

Donc, d'un point de vue réchauffement climatique, les STEP présentent des avantages car elles fournissent de l'énergie :
- les turbines produisent de l'**électricité** en descendant.
- les eaux usées constituent une source renouvelable, locale, disponible et régulière de **chaleur.**

Qui dit mieux pour se débarrasser facilement de l'énergie fossile et être autonome ?

**Situation actuelle**

1. La turbine de Rive qui produit de l'électricité a été arrêtée en août 2019. Depuis aucune autre solution n'a été trouvée. Il est dommage que la production d'**électricité** gratuite soit stoppée.
2. Le centre d'entretien et de voirie qui est actuellement chauffé par notre STEP de l'Asse.
3. Le collège du Rocher étant aujourd'hui un gouffre à mazout : le préavis 207 est en cours, il concerne l'assainissement énergétique. Son besoin en chaleur serait de 950 kW.
   Or la production possible serait aussi, avec les débits actuels de l'eau, en sortie de STEP à 19 degrés de produire annuellement 950 kW. Par ailleurs Il semble que d'un point de vue urbanistique, nous puissions aller de l'avant le long de l'Asse dans un délai raisonnable.
   Selon le calendrier de la STEP régionale, nous pourrions mettre en œuvre un chauffage à distance qui nécessite des infrastructures, une filtration, et une pompe à chaleur pour élever la température à 60-70 degrés.

- Comme il est stipulé sur le rapport de minorité 188, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir

  1. A court terme de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une solution de remplacement pour la turbine de Rive
  2. D'étudier la nouvelle source de chaleur si notre STEP devait fermer en 2025 ?
  3. D'étudier l'opportunité d'utiliser un système analogue à celui du collège de Rojalets à Coppet en fonction des délais de mise en œuvre de la STEP régionale et de la fermeture de la STEP de l'Asse ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses

Ainsi fait à Nyon, le 9 novembre 2020

Valérie Mausner Leger, Jacques Hanhart, Béatrice Enggist, Yves Gauthier-Jaques, Christian Perrin